

Le rôle des phénomènes d'agglutination dans la morphogenèse de l'arabe et du berbère

Catherine Taine-Cheikh

▶ To cite this version:

Catherine Taine-Cheikh. Le rôle des phénomènes d'agglutination dans la morphogenèse de l'arabe et du berbère. Gilbert Lazard et Claire Moyse-Faurie. Linguistique typologique, Presses du Septentrion, pp.288-315, 2005, Sens et structures. halshs-00385959

HAL Id: halshs-00385959 https://shs.hal.science/halshs-00385959

Submitted on 4 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Linguistique typologique

Gilbert Lazard Claire Moyse-Faurie (éds)

sens et structures Septentrion
PRESSES UNIVERSITAIRES

Référence de l'article publié :

Taine-Cheikh, Catherine (2005), Le rôle des phénomènes d'agglutination dans la morphogenèse de l'arabe et du berbère, in Gilbert Lazard et Claire Moyse-Faurie (éds), *Linguistique typologique*, Lille, Presses du Septentrion, pp. 288-315.

L'AGGLUTINATION ET SON RÔLE DANS LA MORPHOGENÈSE EN CHAMITO-SÉMITIQUE. EXEMPLES DE L'ARABE ET DU BERBÈRE

Catherine Taine-Cheikh (Lacito - CNRS)

Après avoir représenté l'essentiel de la réflexion typologique, les différentes classifications proposées depuis le XIXème siècle (langues sans combinaison de formes vs langues à affixes vs langues à flexions ou langues synthétiques vs langues analytiques ou type isolant vs type flexionnel vs type agglutinant) n'apparaissent plus guère comme une solution satisfaisante, notamment parce que la plupart des langues appartiennent à plusieurs types à la fois.

Par ailleurs, dans une démarche qui ne prend pas en compte l'histoire des langues et tout particulièrement leur morphogenèse, un tel classement peut présenter un intérêt limité, car peu opératoire (cf. Hagège 1982 : 9).

Cependant, les phénomènes d'individuation et de frontière se posent à tous les niveaux (phonème, morphème, lexème, syntagme, énoncé). Les diverses solutions adoptées par les langues pour gérer la séquentialité contribuent à différencier celles qui sont généalogiquement apparentées — c'est notamment ce que je voudrais montrer à propos du berbère. Inversement, elles en font se ressembler d'autres qui appartiennent pourtant à des familles différentes (ainsi le chinois et l'anglais)¹.

En ce qui concerne le domaine chamito-sémitique, il apparaît que bon nombre de changements sont ou pourraient être le produit (direct ou indirect) d'une agglutination au niveau des unités syntagmatiques — une agglutination qui obéirait à certaines conditions (intonatives notamment) mais qui se produirait, à diverses époques et dans diverses langues, en certains points privilégiés du système. Il s'agira ici de contribuer à une réflexion sur ce type de changement linguistique, en prenant appui sur une comparaison de l'arabe et du berbère, en particulier les variétés parlées en Mauritanie (l'arabe hassaniyya et le berbère zénaga) ainsi que sur la comparaison des différentes langues arabes et berbères entre elles. Dans cette optique, je commencerai par donner un aperçu de la morphologie de ces langues et essayerai d'en proposer une caractérisation typologique tenant compte des différences observables.

DE LA TYPOLOGIE EN MORPHOLOGIE

Quelques considérations préliminaires

Si la recherche des universaux — ou du moins des tendances implicationnelles ²— s'est peu à peu imposée dans le domaine de la syntaxe, il n'a pas pu en être de même en morphologie où la diversité est beaucoup plus importante. En effet « l'ordre de différenciation croissante [dans les quatre domaines de la recherche linguistique] va de la syntaxe à la morphologie en passant par la phonologie et le lexique » (Hagège 1985 : 56). C'est la raison pour laquelle on en revient, pour la formation des mots, au classement typologique, et cela malgré son caractère décevant, du moins pour toutes les langues qui, comme celles qui nous préoccupent ici, ne semblent pas relever d'un type simple.

¹ Benvéniste, entre autres, a insisté sur le fait que la parenté typologique n'allait pas forcément de pair avec la filiation historique : « La parenté de structure peut résulter d'une origine commune; elle peut aussi bien provenir de développements réalisés par plusieurs langues indépendamment, même hors de tout relation génétique » (1966 : 110).

² Dans les termes d'Hagège : « si une langue possède un trait A, elle possède probablement aussi le trait B » (1985 : 54).

En morphologie, le classement typologique lui-même a beaucoup varié. À côté des classifications en trois ou quatre types (où l'opposition langue isolante vs langue agglutinante jouait souvent un rôle fondamental), certains linguistes sont allés dans le sens de la complexification, en multipliant types et sous-types. La difficulté de ces approches apparaît assez bien quand on considère les différents résultats, par exemple Finck attribuant à l'arabe un type « flexionnel-radical » (Benvéniste *ibid*. : 111) et Sapir, une technique « symbolique-fusionnante » (1970 : 138). C'est pourtant en suivant la voie ouverte par Sapir que, plus récemment, certains linguistes ont cherché à clarifier le classement par un choix de critères plus rigoureux. Comrie, par exemple, propose de retenir deux indices majeurs, qui devraient permettre d'appréhender la dimension morphologique comme un continuum (1989: 47-51):

— un indice de synthèse, mesuré par le nombre de morphèmes par mot (faible dans les

langues isolantes, haut dans les langues polysynthétiques)

— un indice de fusion, mesurant la différence entre l'agglutination et la fusion (par rapport à la segmentabilité et à l'invariance relatives des morphèmes).

C'est en regardant dans cette direction que je vais essayer d'avancer, même s'il n'est pas possible, en chamito-sémitique, de traiter de la structure des mots sans parler des racines et des schèmes et sans évoquer la question de la flexion interne.

Le cas du sémitique en général et de l'arabe en particulier

Les premiers linguistes qui, en Occident, se sont intéressés au sémitique, ont été frappés par l'apparent partage des rôles entre les consonnes et les voyelles. Considérant des séries comme, en arabe classique, kataba "il écrivit", kutiba "il fut écrit", katb- "fait d'écrire", kātaba "il écrivit à (qqn)", kitāb- pl. kutub- "livre" et kātib- pl. kuttāb-"écrivain, secrétaire", où tous les mots possèdent en commun les trois consonnes ordonnées k, t et b, ils ont opposé la racine abstraite, de nature consonantique et dotée d'un sens englobant (ici celui d'"écrire"), à la réalité des mots qui n'acquièrent un sens précis qu'après condition d'adjoindre les voyelles appropriées aux consonnes.

C'est donc la présence / absence des voyelles, leur place, leur timbre et leur longueur — associés ou non à la gémination de consonnes radicales — qui sont rendus responsables en priorité de l'expression des relations grammaticales, même si une même suite de consonnes radicales peut également se retrouver dans des lexèmes de sens très différents comme ğamal- "chameau" et ğamāl- "beauté". Il ne s'agit pas, pour des linguistes comme Fleisch, de dire que l'arabe ignore les préfixes et les suffixes, mais de donner le premier rôle aux alternances vocaliques ou flexion interne en affirmant que les affixes sont, non seulement en petit nombre, mais encore « soumis à la flexion interne » $(1968:36)^3$.

Pourtant, le fait que « toute forme comporte un thème caractérisé par une séquence vocalique interne au radical » et que certaines relations grammaticales s'expriment, pour une partie de leur fonctionnement, par des alternances vocaliques (ainsi l'opposition de nombre sg. kitāb- vs pl. kutub-), ne signifient pas que la flexion interne soit le trait dominant ou même véritablement significatif du fonctionnement de l'arabe et, plus généralement, de celui des langues sémitiques. C'est ainsi que David Cohen (1983 : 440 et sq.) récuse la notion de flexion interne — suivant en cela d'autres sémitisants — au profit, en particulier pour l'arabe classique, de celle de schème développée par Cantineau. Dans cet état de langue, en effet, chaque lexème tend à apparaître comme le croisement d'une racine (composée généralement de deux à quatre consonnes — mais le plus souvent trois : C1C2C3) et d'une forme abstraite fonctionnant comme un moule, où la place assignée aux radicales et aux voyelles est fixe et où un tout petit nombre de consonnes peut jouer un rôle de formant au même titre que les voyelles. Une même séquence a-a peut donc être commune à de nombreux schèmes distincts tels que le schème C1aC2aC3- du substantif m. sg. (ex. ğamal-), le schème ?aC1C2aC3-

³ Ceci peut éclairer un peu les classements de Finck et Sapir précédemment cités.

d'adjectif m. sg. (ex. ? aḥmar- "rouge") et le schème maC1C2aC3- de nom de temps ou de lieu (ex. maktab- "temps d'écrire ; bureau ; école primaire").

L'ensemble des formes verbales dérivées résultent également de dérivations par schème, même si les préformantes consonantiques peuvent donner l'impression, à l'accompli, d'être des préfixes (notamment le *t*- des verbes moyens, réfléchis ou réciproques), cf. *kassara* "briser, casser en petits morceaux" / *takassara* "se briser" ou *hāṣama* "prendre à parti" / *tahāṣama* "se quereller". Dans cette perspective, la part qui revient à l'affixation pure paraît donc réduite, puisqu'elle est pratiquement limitée aux suffixes de la dérivation nominale où une frontière nette passe entre la base et le suffixe (cf. Cohen 1970 [1ère éd. 1964] : 31-48), ex. ? *arḍ*- "terre" / ? *arḍiyy*- "terrestre".

Le rôle des affixes serait cependant beaucoup plus important si l'on étendait notre champ aux morphèmes grammaticaux et si l'on considérait les morphèmes de genre et de nombre pour les nominaux et les adjectifs (ex. "beau" m. sg. $\check{g}am\bar{\imath}l$ -, f. sg. $\check{g}am\bar{\imath}l$ -at- et f. pl. $\check{g}am\bar{\imath}l$ - $\bar{a}t$ - ou "abeille" coll. $na\dot{n}l$ -, singulatif $na\dot{n}l$ -at-) ainsi que ceux de genre, de nombre et de personne pour le verbe — sans compter les morphèmes casuels et modaux. Même si la frontière entre le lexique et la grammaire n'est pas toujours facile à identifier (je pense notamment au problème des verbes dérivés déjà évoqué), les faits suivants laissent entrevoir le fonctionnement du verbe (à l'inaccompli indicatif)⁴:

IIIè actif 3è sg. $yu-h\bar{a}sim-u$ [hu] "il [le] prend à partie", actif 3è pl. $yu-h\bar{a}sim-\bar{u}-na$ [hu] "ils [le] prennent à partie", passif 3è pl. $yu-h\bar{a}sam-\bar{u}-na$ "ils se font prendre à partie", VIè actif 3è pl. $ya-ta-h\bar{a}sam-\bar{u}-na$ "ils se querellent", passif 3è sg. : $yu-ta-h\bar{a}sam-u$ [$f\bar{i}-hi$] "[qqc sur quoi] on se querelle les uns les autres".

Dans ces différentes formes, il est remarquable qu'à côté de l'allongement vocalique interne $-\bar{a}$ - (présent dans les IIIè et VIè formes), on puisse isoler facilement certains affixes, tels y- pour la 3è pers. m., -t- pour le réfléchi, allongement $-\bar{u}$ + -na pour les 2è et 3è pers. de l'indicatif pluriel, même si d'autres morphèmes sont plus difficilement identifiables (ainsi le passif marqué tantôt par l'alternance i/a de la 3è voyelle, tantôt par l'alternance a/u de la voyelle préfixale).

Certes, l'affixation ne se présente pas comme une adjonction pure et simple d'éléments, puisque la formation séquentielle avec des éléments analysables est associée à des variations dans le timbre des voyelles. Mais ces variations vocaliques (si caractéristiques de l'organisation en schèmes) qui obscurcissent le caractère purement cumulatif, peuvent aussi apparaître, dans une perspective morphogénétique, comme ce qui facilite l'intégration des parties dans le tout, en créant un système de différenciations partiellement redondantes.

Si l'on compare la situation de l'arabe classique avec d'autres langues sémitiques ou avec d'autres états de l'arabe, c'est en arabe littéraire que le système des schèmes paraît le plus abouti⁵. En hassaniyya — où le nombre de voyelles est plus limité et les oppositions de timbre des brèves, en nombre réduit (comme dans beaucoup d'autres dialectes arabes, surtout maghrébins) — le fonctionnement du système semble reposer beaucoup plus sur l'affixation. Ainsi, le passif, au lieu d'être marqué par des jeux d'alternances vocaliques comme en classique, est-il exprimé, soit par la forme dérivée à préfixe *n*- (comme dans beaucoup d'autres dialectes)⁶, soit par une forme surdérivée à

⁴ Dans une grande partie du domaine sémitique — notamment en arabe —, l'une des aspérités du système réside dans le fait que les marques de personne ne sont pas identiques à tous les aspects (elles changent de place et, très souvent, de forme). Je prends l'exemple de la 2è pers., le plus simple : 2è sg. inacc. tu-hāṣim-u [hu] "tu [le] prends à parti" / acc. hāṣam-t-a [hu] "tu [l'] as pris à parti".

⁵ Et plus spécialement sans doute dans les états les plus anciens de l'arabe écrit, car le « développement de la suffixation est attesté dans de nombreux dialectes » ainsi qu'en amharique et la tendance se faisait déjà sentir « en partie en guèze mais aussi dès le Moyen Age dans l'arabe de la littérature philosophique et scientifique » (Cohen 1970 : 47). Pour l'arabe moderne proprement dit, cf. Monteil 1960.

⁶ En hass., pour les dérivées en n- comme pour les dérivées en -t-, la voyelle thématique de l'accompli est toujours identique à celle de la forme nue : a ou a (cf. Taine-Cheikh 1987 : 63-4).

préfixe u-, propre au dialecte mauritanien (acc. $h\bar{a}$ sm [u] "il [l'] a pris à parti" / u- $h\bar{a}$ som "il a été pris à parti").

Le cas du berbère

Lorsque Galand s'est demandé quels traits sémitiques communs se retrouvaient en berbère, il a émis de sérieuses réserves à propos de l'organisation structurelle du lexique : « Le berbère a certainement connu, et dans une certaine mesure connaît encore la combinaison des racines et des schèmes. Comme en sémitique, le nombre des schèmes est ici limité, en ce sens que la langue n'emploie pas toutes les structures théoriquement imaginables. [...] Toutefois le système des racines et des schèmes subit les effets conjugués de l'évolution phonétique, des jeux de l'analogie et de l'infiltration des emprunts » (1983 : 465)⁷.

Bien qu'il ne soit nullement prouvé que les racines du chamito-sémitique aient été massivement trilitères à l'origine, la disparition ou l'affaiblissement de plusieurs phonèmes d'arrière (notamment les laryngales⁸) est certainement l'un des facteurs qui expliquent le nombre relativement élevé des racines bilitères, voire monolitères, du berbère. Ce phénomène est très marqué dans les langues berbères du Nord, même s'il a été limité par l'emprunt de nombreuses racines arabes trilitères (tout particulièrement dans ce même domaine septentrional). Cependant, il faut remarquer que tous ces facteurs conjugués (évolutions internes concernant les racines, influence exercée par l'adstrat arabe, ...) peuvent certes éclairer la très importante variété des formes (cf. le décompte précis de noms d'action et de noms d'agent en tamazight⁹), mais qu'ils ne sauraient prouver à eux seuls une organisation plus ancienne fonctionnant entièrement sur le modèle "racine + schème".

En fait, on peut aussi, pour caractériser la morphologie berbère, examiner les deux fonctionnements encore bien vivants (même si c'est sur une partie limitée du domaine berbère), celui des alternances vocaliques et celui des affixes.

Les changements vocaliques sont fréquents, en particulier dans le domaine berbère méridional (où le système vocalique est plus riche). Si l'on considère les nominaux suivants en zénaga (où [ə] est à considérer comme une variante de /i/ qui chute dans certaines positions et où l'on a [əy] > [ī] et [əw] > [ū]), on se rend compte que la voyelle du préfixe (généralement identique entre le masculin et le féminin) change entre le singulier et le pluriel, présentant souvent un contraste avec la voyelle interne, sans qu'il y ait une régularité très nette permettant d'assigner un timbre à un des nombres, cf.

— sans alternance interne : m. sg. aġäyär pl. əġäyärän "chevreau (de 6 mois)", f. sg. taġäyärt pl. tġäyärən "chevrette" ; f. sg. tīn̄zart pl. tīn̄zaran "narine"

⁷ Sur ce même thème, Chaker (1995 [1990] : 224 et *sq.*) aboutit à une conclusion similaire, mais l'exprime avec moins de doute, affirmant l'opposition entre l'état ancien de formation du mot — où le modèle sémitique classique "racine + schème" dominait (« c'est même, en diachronie, le principe général sous-jacent à la morphogenèse du lexique ») — et l'état actuellement observable (« en synchronie, ce réseau est profondément délabré »).

⁸ Cf. entre autres Prasse 1969, Kossmann 1999 et Taine-Cheikh à paraître.

⁹ Pour les noms d'action ou d'état, Taïfi (1990 : 92-110) recense 21 schèmes différents correspondant à 8 bases verbales pour les 27 verbes de racines monolitères, 91 schèmes différents correspondant à 30 bases verbales pour les 235 verbes de racines bilitères, 70 schèmes différents correspondant à 23 bases verbales pour les 665 verbes de racines trilitères et 19 schèmes différents correspondant à 14 bases verbales pour les 140 verbes de racines quadrilitères. La dispersion est donc moindre avec les trilitères et il y a même deux schèmes qui totalisent respectivement 275 et 212 dérivés. Mais l'existence de doublets montre qu'il y a, selon Taïfi, un phénomène d'attraction allant dans le sens d'une uniformisation nouvelle.

¹⁰ Sur les alternances consonantiques régulières telles que simple *y vs* géminée *ll* (car /l/ est réalisé [y] en zénaga), cf. Taine-Cheikh 2003.

"phalange"; m. sg. $\bar{\imath}ggiwi$ pl. $\bar{a}gg\bar{u}n$ "griot, musicien", f. sg. $t\bar{\imath}ggiwi$? d pl. $t\bar{a}gg\ddot{a}w\ddot{a}d\partial n$ "femme de griot".

Si la marque du féminin (presque toujours redondante puisqu'il y a généralement reduplication du t au sg., donc t-t, et alternance de la voyelle du suffixe au pl., donc t-t au lieu de -t au lieu de -t nest nettement de nature affixale, celle de nombre associe donc régulièrement alternance(s) vocalique(s) et marque suffixale (ajout de -t au m., ajout de -t au f., généralement après le -t).

Le fonctionnement dans les lexèmes verbaux est assez comparable, mais comporte aussi des morphèmes exprimés exclusivement par l'un ou l'autre des moyens. Ainsi l'expression de l'aoriste A et du prétérit P (à valeur d'accompli) — les deux aspects les plus anciens du système —, dont l'opposition, en zénaga, est marquée uniquement par le jeu des alternances vocaliques et notamment, dans les verbes bissyllabiques non déponents, par des relations apophoniques entre la suite a = i/u (A) et la suite inverse i/u = a (P), ex. A $y\ddot{a}rg\ddot{a}g$ P $y\ddot{a}rg\ddot{a}g$ "devenir ferme" et A $y\ddot{a}$ $y\ddot{a}r$ P $y\ddot{a}$ $y\ddot{a}$ "voler" (cf. Cohen et Taine-Cheikh 2000).

L'importance de l'affixation (même si elle n'exclut pas les changements vocaliques) apparaît bien dans la dérivation verbale du touareg. En effet, dans cet ensemble de dialectes méridionaux, les affixes (plus ou moins communs à tous les parlers berbères) s'y combinent avec une liberté remarquable, cf. (Aghali-Zakara 1996 : 67) : <code>almad</code> "apprendre" ; (factitif en s-) <code>salmad</code> "faire apprendre" ; (réciproque en n-+m-) <code>namasalmad</code> "s'apprendre (mutuellement)" ; (passif en t-+w-) <code>tawalmad</code> "être appris" ; (factitif de réciproque en s- et t-+w-) <code>sattawalmad</code> "se faire apprendre" ; (concomitant du précédent en n-+m-, s- et t+w-) <code>namasattawalmad</code> "se faire apprendre ensemble" 11.

Si le système des schèmes doit être vu (comme semble le suggèrer David Cohen dans ses récents séminaires de recherche à l'EPHE, 2000 et sq.) comme le produit d'une morphogenèse qui, en rapport avec des racines, met en jeu plusieurs fonctionnements différents — celui des alternances vocaliques d'une part et celui de l'affixation d'autre part —, alors on peut comprendre pourquoi, même si le système "racine + schème" ne s'applique pas très bien à l'ensemble du chamito-sémitique, il y a une continuité certaine entre les types morphologiques représentés en arabe et en berbère. Après cette étude limitée au niveau du lexème, voyons ce qu'il en est au niveau syntagmatique.

II. DE LA TENDANCE À L'AGGLUTINATION SUR L'AXE SYNTAGMATIQUE

De la phrase et du vers comme unités

Si « la phrase est l'unité du discours [...] une unité complète, qui porte à la fois sens et référence » (Benvéniste 1966 [1962] : 130), elle est aussi une unité syntaxique, mais il est assez rare que son unité soit formellement marquée, en dehors des phénomènes suprasegmentaux (trop souvent laissés de côté en morphosyntaxe) auxquels la ponctuation donne plus ou moins un équivalent pour la langue écrite.

En arabe classique, la pratique de la ponctuation n'était guère en usage traditionnellement. Par contre l'importance des phénomènes de liaison et de pause a été soulignée par les grammairiens arabes qui y ont consacré de longs développements (cf. Fleisch 1961 : 172-203).

Certains linguistes occidentaux ont supposé — et ce n'est pas impossible puisqu'on sait très peu de chose sur l'accent en arabe ancien — qu'un accent d'intensité final, plus fort, pouvait coïncider avec la pause (ou *waqf* dans la terminologie arabe, littéralement "arrêt"). Que l'accent soit ou non responsable des effets observés, la pause se trouvait être régulièrement marquée par des particularités affectant la réalisation de la syllabe finale de la phrase (ou des membres de phrase à l'intérieur de celle-ci).

¹¹ Pour plus de détails et notamment sur l'emploi du terme concomitant, cf. Drouin 1981.

Il y avait en particulier suppression de toutes les voyelles finales, alors que l'arabe classique se caractérise par un grand nombre de suffixes basés sur les oppositions de timbre vocalique (notamment a vs u vs i qui correspondent, pour les noms, à des marques casuelles et, pour les verbes, à des marques modales), cf. "il a frappé" (acc. indic.) daraba > darab, "il frappe" (inacc. indic.) yadribu > yadrib, "pour l'enfant" (cas indirect -i) li-lwaladi > li-lwaladi. La voyelle disparaissait même avec le -n suffixé qui est la marque nominale d'indétermination, ex. "pour un enfant" (avec -i- +-n) li-waladin > li-walad, sauf dans le cas de la voyelle a où $-an > -\bar{a}$, ex. "j'ai vu un enfant" ra? aytu waladan > ra? aytu $walad\bar{a}$. Quant au suffixe du féminin sg., non seulement il y avait chute de la terminaison (y compris le -an) mais également affaiblissement de la dentale -at > -ah, "j'ai vu une vache" ra? aytu baqaratan > ra? aytu baqaratah.

En dehors de la pause, le lien entre les éléments était la règle : « La phrase arabe se présente donc comme une sorte de long mot, que l'on doit penser d'avance pour en agencer les différents éléments, vu l'ordre à observer, où l'on doit soutenir particulièrement l'attention pour lier ces éléments » (Fleisch *ibid*. : 196).

La liaison (ou waṣl) veillait notamment, par l'ajout de voyelles prothétiques, à éviter la constitution de groupes consonantiques interdits (une double attaque ccv- ou une double coda -vcc). Mais la prononciation d'une phrase (ou d'une proposition) comme une seule unité allait souvent au-delà de l'effacement des frontières entre les mots. Parmi les changements phonétiques recensés, on évoquera en particulier le cas de la glottale occlusive ? (ou hamza) qui subissait déjà un certain nombre de changements en position intervocalique à l'intérieur d'un mot (i? a > iya, ex. "inimitié" mi? ar > miyar et u? a > uwa). Chez certains Arabes, ces changements se retrouvaient à l'identique dans la rencontre de deux mots, cf. "le cadi de ton père" $q\bar{a}d\bar{q}$? $ab\bar{q}ka > q\bar{q}diyab\bar{q}ka$ et "le jeune esclave de ton père" $gul\bar{q}mu$? $ab\bar{q}ka > gul\bar{q}mu$ $wab\bar{q}ka$. Chez d'autres, le remplacement de la glottale s'accompagnait d'une gémination de la semi-consonne, cf. "je lance une flèche à ton père" ? $an\bar{q}$? $arm\bar{q}$? $ab\bar{q}ka > 2$ $an\bar{q}$? armi ? $ab\bar{q}ka > 2$ $an\bar{q}$? armi ? $ab\bar{q}ka$ (Fleisch ibid.: 104-5)¹².

En arabe classique, il y avait un certain parallélisme entre le traitement de la phrase (ou de la proposition) et celui du vers, même si les règles gouvernant la pause dans la prose ne se confondaient pas avec celles qui s'appliquaient à la rime. Dans les dialectes arabes, on trouve encore des traces importantes relatives au phénomène de pause, du moins dans certains parlers de la péninsule arabique. Pour ce qui est par contre des liaisons, il ne semble pas fréquent qu'elles se produisent entre syntagmes indépendants ou, comme on le verra, entre groupes accentuels. On peut cependant en donner au moins un exemple, puisé dans le domaine poétique dialectal.

En effet, dans la poésie mauritanienne composée en hassaniyya, la métrique repose — comme en classique — sur le nombre et la nature des syllabes. Il y a opposition entre les syllabes "brèves" (ouvertes cv ou fermées cvc), très fréquentes, et les syllabes "longues" (en fait ultra-longues : cvcc ou cv:c), beaucoup plus rares — surtout en dehors de la rime¹³. L'important ici est que la syllabation d'une même forme peut changer en fonction du contexte, même s'il s'agit, comme dans l'exemple suivant, d'un verbe à l'accompli (3è sg.) et de son complément nominal.

vers 2 <u>hakm</u> əl-vadlä εann-i wä-l-vadlä lə-ṣ-ṣənnāε (...)

il m'a enlevé le surplus, or le surplus appartient aux artisans.

vers 9 <u>əḥkäm</u> vadlət lə-ktāb əlli yəkfi l-aṣḥāb (...) il a retenu le surplus du livre, lui qui satisfait ses amis,

Dans le 2è vers du poème, le complément $vadl\ddot{a}$ est défini par l'article ∂l alors que l'élément ∂l est absent dans le 9è vers. Pour éviter que le 9è vers commence par deux

¹² Ces prononciations n'étaient cependant pas uniques car d'autres locuteurs réalisaient plutôt une suppression du *hamza*, "je lance une flèche à ta mère" ? armī ? ummaka > ? armi-mmāka ou (avec suppression de la voyelle qui suit) "qui est ton père ?" man ? abūka ? > manabūka ?

¹³ Cette translation de l'opposition — par rapport à la métrique de l'arabe classique — est une des spécificités de la métrique maure (cf. Taine-Cheikh 1985).

consonnes hk, une voyelle prothétique doit être ajoutée : $ahkam - vadklat - lakk - t\bar{a}b$ (6 syllabes). Pour supprimer une syllabe dans le 2è vers, c'est l'autre variante du thème qui doit être choisie, celle qu'on trouve normalement devant voyelle (cf. hakmu "ils ont (re)tenu" ou hakmu "il l'a (re)tenu"). La liaison entre le verbe et son complément est donc ici obligatoire, d'où : hakmu - al - vadklat - ean - n-i (6 syllabes).

En berbère, je ne dispose pas d'études synthétiques et précises sur ce sujet. Il se trouve néanmoins que le parler zénaga de Mauritanie présente des phénomènes de liaison qui ne sont pas sans rappeler ceux qui ont été décrits pour l'arabe classique. Les liaisons entre tous les membres de la phrase ne sont pas obligatoires mais elles sont normales, notamment entre le prédicat verbal et les différents groupes nominaux constitutifs de l'énoncé (sujet comme objet, mais surtout s'ils sont à droite du verbe). Elles se manifestent à la fois :

```
– par la chute de voyelles (généralement la première)
                                                       > yəšb_īd_ämän-š
     yəšbä
                    īdi
                                ämän-š
                                                       " le (/ un) chien a bu son eau"
boire-3m.sg.P chien-m.sg. eau-m.pl. [de] lui
— par des changements affectant certaines consonnes (h > y devant voyelle; n + y > N^y
et y + y > T^y devant y ou voyelle ; t > \underline{d} entre deux voyelles ; etc)
     yənnäh
                 ä?d
                          āš
                                  yäwkiy
                                                       > yənnäy_ä? d_āš yäwkiy
dire-3m.sg.P ce-m.sg. [à] lui aimer-3m.sg.P
                                                        "il a dit qu'il l'aimait"
                                 > (en débit très rapide)
                                                            o? nəNYəšbä
    o? nən
                   yəšbä
                                                          "le muet a bu"
               boire-3m.sg.P
muet-m.sg.
                                                             ōggäT<sup>y</sup>əšbä
     ōggäy
                   yəšbä
                                 > (en débit très rapide)
               boire-3m.sg.P
                                                           "le vieux a bu"
vieux-m.sg.
```

On retrouve à Figuig, dans le traitement des hiatus, la preuve que les liaisons ne sont pas réservées au seul parler zénaga : a) yuma + immut > (i->y- après -a) $yuma_ymmut$ "mon frère est mort" b) $itcu + a\dot{g}\underline{r}um >$ (avec chute de voyelle) $itc_a\dot{g}\underline{r}um$ ou (avec - η - de rupture de hiatus) $itcu_\eta_a\dot{g}\underline{r}um$ "il a mangé le pain" c) itcu + urgaz > (une seule voyelle) itcurgaz ou (avec - η - de rupture de hiatus) $itcu_\eta_urgaz$ "l'homme a mangé" d) $tessenwa + a\dot{g}\underline{r}um >$ (avec -y- de rupture de hiatus) $tessenwa_y_a\dot{g}\underline{r}um$ "elle cuit toujours le pain" (Kossmann 1997 : 63).

Malgré ces faits observés en arabe et en berbère, on peut dire que, dans la plupart des cas, les liaisons ne concernent pas l'ensemble de la phrase. Elles sont plus ou moins étendues mais elles se produisent le plus souvent dans le cadre de groupes syntaxiques particuliers.

De l'agglutination dans les syntagmes

Ce qui caractérise l'arabe et le berbère de manière très générale, c'est l'organisation des syntagmes. Qu'il soit à noyau verbal ou à noyau nominal, prédicatif ou non, le syntagme constitue un groupe accentuel auquel tendent à s'agglutiner divers éléments, autres que ceux qui constituent le lexème proprement dit avec ses affixes dérivationnels. Parmi ces éléments, j'ai déjà abordé le cas de certains morphèmes grammaticaux obligatoires dont le signifiant n'est souvent que partiellement affixal (ceux de genre, de nombre et, pour le verbe, de personne et d'aspect). En voici d'autres qui fonctionnent beaucoup plus clairement comme des morphèmes sécables. On verra, pour ceux qui sont devenus clitiques après avoir perdu leur autonomie, que ce changement de statut est souvent allé de pair avec une modification de leur forme, conformément aux lois de la grammaticalisation.

Dans le syntagme verbal de l'arabe, les indices personnels sont préfixés à l'inaccompli (marques de genre et de nombre non comprises) et suffixées à l'accompli, ex. hass. « écrire » 2è m. sg. inacc. tə-ktəb ("tu écris") et 2è m. sg. acc. ktəb-t ("tu as

¹⁴ Les suites de deux voyelles sont impossibles, entre le verbe et le COD (ex. d) comme entre le verbe et son sujet, qu'il soit placé après (ex. c) ou avant (ex. a).

écrit"). Hormis les désinences modales — qui ne sont guère attestées en dehors de l'arabe classique — les seules autres morphèmes suffixés au thème sont les expansions pronominales du verbe¹⁵. Ces expansions sont généralement directes, comme dans l'exemple suivant où le pronom clitique f. sg. $(-h\bar{a} > -h\ddot{a}$ en finale de syntagme) reprend le lexème f. sg. topicalisé r-ris \bar{a} l \ddot{a} et en indique la fonction : r-ris \bar{a} l \ddot{a} , ktab- $h\ddot{a}$ "la lettre, écris-la".

Cependant, le complément pronominal qui exprime l'attribution fait également partie des morphèmes affixés au verbe (ex. hass. ktob-l-u r- $ris\bar{a}l\ddot{a}$ "écris-lui la lettre") et on peut avoir ainsi deux affixes successifs (chacun préservant la longueur de la voyelle qui le précède, d'où $-h\bar{a}$), ex. hass. avec la préposition l (li / la- en classique) ktob- $h\bar{a}$ -l-u "écris-la-lui" (litt. "... à lui"). Dans certains parlers orientaux, le complément d'attribution pronominal reste à la première place, même devant un COD pronominal, mais une particule support est alors introduite devant le 2è affixe, cf. (iraquien) $ž\bar{\imath}b$ -li-yyaaha "apporte-la moi" (Erwin 1963 : 144).

C'est en tête du syntagme verbal qu'on trouve le plus grand nombre de morphèmes grammaticaux et nombreux sont ceux qui, ne portant pas d'accent, sont traités comme des proclitiques. La liste des éléments antéfixés en arabe classique, dressée par Cohen ("Essai d'une analyse automatique de l'arabe" 1970 : 59), comporte en particulier : la particule interrogative ? a- "est-ce que... ?", la particule verbale renforçant l'affirmation la- "certes", la particule de subjonction accompagnant un verbe au subjonctif li- "afin de" et la particule de futur sa-.

Dans les dialectes, ces particules sont généralement inusitées, mais on y trouve d'autres morphèmes clitiques qui ont contribué à renouveler et à enrichir l'expression des aspects, des modes et des temps. Leur origine peut faire l'objet de plusieurs hypothèses, ainsi pour les morphèmes b- et ka- qui ont renouvelé l'expression de l'inaccompli dans des dialectes ruraux et citadins, respectivement, du Moyen-orient et du Maghreb occidental — l'on penche plutôt, dans ces deux cas, pour une origine verbale (b-, verbe $ba\dot{g}a$ "vouloir"; ka-, verbe $k\bar{a}n$ "être"), mais une origine prépositionnelle ou conjonctive n'est pas exclue (b- < bi "dans" ou < bayn "pendant que"¹⁶; ka- < ka- "comme"). Souvent la grammaticalisation des formes n'a pas atteint un stade aussi avancé et l'on reconnaît alors plus facilement les anciennes formes dans la mesure où elles ont perdu leur autonomie syntaxique, voire leur variabilité en nombre et en genre, sans perdre leur accent ni une partie de leur signifiant, ex. $\epsilon amm\bar{a}l$ (forme dérivée de "faire"), $q\bar{a}\epsilon id$ (forme participiale de "être assis")¹⁷ et $l\bar{a}hi$ (forme participiale de "être occupé à") et cela, même s'il n'est pas toujours facile de comprendre comment ces formes en sont venues à fournir l'expression de la concomitance, de l'habitude ou du futur.

Le syntagme verbal du berbère présente globalement une organisation similaire, avec cependant quelques différences dans le détail. La première d'entre elles concerne les marques personnelles qui sont identiques à tous les aspects (aoriste A, prétérit P et aoriste intensif AI — positifs comme négatifs) et se présentent, du point de vue consonantique, soit comme un préfixe (ex. n- de 1è pl.), soit comme un suffixe (ex. n- de 3è pl.), soit comme une combinaison des deux (ex. t-...-t de 2è sg.). En dehors des marques suffixales de personne, il faut évoquer les formes dites « participiales », caractérisées par le suffixe n, qui sont employées dans des formes dépendantes lorsque les oppositions de personne peuvent être neutralisées (interrogative dépendant d'un pronom sujet "qui ...?" ou "quoi ...?", relative à antécédent sujet, etc). Ce suffixe n (avec ou sans voyelle) a parfois la particularité, dans les langues berbères, d'être attiré en position préverbale par

¹⁵ Cette affirmation serait à nuancer pour traiter globalement du sémitique puisqu'il y a dans certaines langues du groupe « des particules post-posées surtout conjonctives comme -ma en akkadien ou n (na) en amharique » (Cohen 1983 : 452).

¹⁶ Cf. (Ṣanεa) bayn-aktub "ich schreibe gerade" (Fischer & Jastrow 1980 : 75 ; cf. aussi Cohen 1984 : 293 et notes 43, 44).

¹⁷ sammāl peut être réduit à sam- et qāsid, à qā- ou (à Malte) à ? et- (Cohen ibid. : 279 à 292).

certaines particules — à l'instar des pronoms affixes compléments (directs ou indirects) et des particules d'orientation (celle d'éloignement est de base n et celle de proximité, de base d). L'antéposition conditionnée de toutes ces marques qui, en règle générale, sont suffixées au verbe, constitue une autre différence importante avec l'arabe, mais elle ne représente pas pour autant un éclatement du syntagme verbal. En effet, on peut noter que ces particules qui attirent les affixes pronominaux et d'orientation (les berbérisants, à la suite de Galand, parlent de « satellites » du verbe) — parfois aussi les marques de participe — font souvent partie des éléments qui tendent à s'accoler au syntagme verbal.

En zénaga, par exemple, la négation $w\ddot{a}r$ "ne ... pas" et la particule modale $\ddot{a}d\sim\ddot{a}d$ (employée notamment avec l'aoriste A dans la protase de la conditionnelle : "si") sont des clitiques dont l'agglutination provoque des assimilations régulières avec la première consonne de la forme verbale conjuguée, ex. $w\ddot{a}r + y\bar{u}di\bar{z} > w\ddot{a}ll\bar{u}di\bar{z}$ "il n'est pas couché", $\ddot{a}d + t\ddot{a}wdi\bar{z} > \ddot{a}dd\ddot{a}wdi\bar{z}$ "si elle est couchée...", $\ddot{a}d + y\ddot{a}wdi\bar{z} > \ddot{a}D^y\ddot{a}wdi\bar{z}$ "s'il est couché...". Lorsqu'elles attirent les satellites en position pré-verbale, l'agglutination pousse là encore à la composition d'une seule unité accentuelle, mais c'est souvent le morphème déplacé qui subit des modifications, soit qu'il retrouve sa forme habituelle, tel le pronom affixe de 3è m. sg. ti dans yuzmad + ti > yuzmaddi "il l'a fermé" mais $w\ddot{a}r$ -ti-yuzmud "il ne l'a pas fermé..." (P négatif¹8), soit qu'il soit réduit ou assimilé, telle la particule d'orientation $d\ddot{a}(h)$ dans $uw\bar{a}n$ - $d\ddot{a}h$ "ils ont apporté (ici)" (P) mais $w\ddot{a}r + d\ddot{a}h + uw\bar{i}n > w\ddot{a}r$ -d- $uw\bar{i}n$ "ils n'ont pas apporté (ici)" (PN). Ces exemples sont empruntés au dialecte berbère de Mauritanie — où les variations de signifiant dues aux phénomènes d'agglutination sont vraiment très importantes —, mais il ne s'agit pas d'une spécificité de ce parler (cf. par exemple Bentolila 1981 : 24-28).

Les phénomènes d'agglutination, qu'on peut mettre en évidence assez facilement sur quelques exemples grâce à la comparaison entre états de langue différents, ont joué un grand rôle dans l'évolution du chamito-sémitique. Comme David Cohen l'a montré dans La phrase nominale ... (1984), de nouvelles conjugaisons n'ont pas cessé d'apparaître au cours des siècles et ces innovations sont principalement à mettre en rapport avec l'emploi de syntagmes non verbaux en fonction prédicative (substantif, adjectif, participe, circonstant, ...). En effet, les unités à accent unique sont de toute nature et ne se réduisent nullement au syntagme verbal, ni même au syntagme prédicatif. Faute de pouvoir faire un exposé complet — je n'ai ni les moyens ni la place de le faire ici¹⁹ —, je n'évoquerai que le cas de l'arabe d'Ouzbékistan qui semble s'être donné une nouvelle conjugaison à base participiale (zorb-in-i "j'ai frappé", litt. "frappant-[connectif]-moi") en attribuant la fonction de sujet aux pronoms enclitiques affixés au connectif, sur le modèle de la tournure à copule *ādami inni* "je suis un homme" — comparer avec la situation attestée par exemple à Oman, proche de la précédente, mais où le pronom continue à remplir la fonction d'objet : dārb-inn-i "(tu, il) m'a(s) frappé", litt. "frappant-[connectif]-moi" (cf. Cohen 1984: 297-8).

Je me propose de porter maintenant mon attention sur un syntagme nominal particulier, celui à déterminant nominal.

III. DE L'ÉTAT D'ANNEXION À L'OPPOSITION D'ÉTATS?

L'état d'annexion en arabe

Les syntagmes à noyau nominal correspondent normalement à des unités accentuelles et les modalités qui s'y rattachent sont généralement des clitiques. En arabe, l'agglutination de l'article défini se marque notamment par l'assimilation du *l*- de l'article à la 1ère

¹⁸ Sur les changements vocaliques observés en zénaga en présence de la négation, cf. Cohen et Taine-Cheikh 2000.

¹⁹ Voir par exemple la conjugaison du participe avec un pronom affixé ou suffixé en araméen et en hébreu michnique, le permansif akkadien ou la conjugaison suffixale des adjectifs en berbère.

consonne du mot qui suit (nom ou adjectif) s'il commence par une des lettres dites « solaires » — i. e. qui se comportent comme la chuintante initiale de šams "soleil" : al + šams > aš-šams "le soleil".

Parmi les dialectes qui expriment l'indéfini en grammaticalisant l'emploi du numéral wāḥəd "un", f. sg. fém. wāḥda, certains ne font que neutraliser l'opposition de genre (cf. au Maroc : wāḥd ərrāžəl "un homme", wāḥd əlmra "une femme"), mais d'autres réduisent le signifiant de l'enclitique à une seule syllabe (cf. Algérie : he-t-tfol "un garçon", Marçais 1977 : 400). Quoi qu'il en soit, la tendance n'est pas, semble-t-il, à accentuer les modalités de façon indépendante et c'est l'une des différences qui semble se dégager en arabe entre les modalités nominales (souvent préposées) et les adjectifs épithètes (généralement postposés). Les phénomènes d'agglutination sont donc inhabituels²⁰ dans le cas du syntagme à déterminant adjectival comme (hass.) : *mṛa kbīrä* "(une) femme grande" ou *lə-mṛa lə-kbīrä* "la grande femme" (litt. "la femme la grande" avec accord en genre, en nombre et en « définitude » par reprise de l'article al~la devant l'adjectif). Si je souligne ce fait, c'est parce qu'il y a un contraste radical entre ce type de syntagme (N1 + adjectif) et ceux à déterminant (pro)nominal (N1 + [pro]N2), même si, dans tous les cas, l'ordre est identique : déterminé + déterminant. En effet, le syntagme génitival — là où il s'est maintenu comme une annexion directe (sans recours à une préposition) — tend à se présenter comme un groupe à accent unique, ce qui correspond à la constitution d'un « composé occasionnel », comme l'a remarqué Marcel Cohen.

L'association étroite entre les deux éléments constitutifs du syntagme est alors une conséquence directe de l'accentuation et de la liaison, cf. (arabe classique) al-baqara(t-u) "la vache" (avec prononciation ou non de la syllabe finale : -t + -u du nominatif) et baqarat-u-l- $z\bar{a}r(i)$ "la vache (nominatif) du voisin (génitif)". Dans les dialectes, où les voyelles sont moins stables qu'en classique, la liaison entre N1 et N2 introduit cependant plus de changement, en particulier pour les noms à suffixe *-at, celui-ci ne conservant son -t que lorsqu'il est lié à un élément qui lui est annexé, que le déterminant soit un autre nom cf. (hass.) vadla "surplus" > vadlat la- $kt\bar{a}b$ "(le) surplus du livre", ou qu'il soit un pronom affixé cf. $b\ddot{a}gra$ "vache" > $b\ddot{a}grat$ - $n\ddot{a}$ "notre vache", $bag^{\partial}rt$ -i "ma vache".

La construction des numéraux avec un nom nombré est assez similaire à celle du syntagme génitival, du moins en classique, même si une délicate question de (dés-)accord en genre semble caractériser l'annexion des noms de nombre (de 3 à 10 — litt. "(une) triade de ...", etc.) : <code>hamsatu_rižālin</code> "5 hommes" et <code>hamsu_baqarātin</code> "5 vaches". Ce système se retrouve rarement à l'identique dans les dialectes, même ceux qui ont conservé un état d'annexion direct avec liaison entre les deux éléments : ils ont eu souvent tendance à étendre la forme courte (sans suffixe *-at) à tous les cas d'annexion, ex. (hass.) <code>hamsä</code> "5" mais <code>ahmas_eimān</code> "5 ans" (+ nom m. pl.) et <code>ahmas_bägrāt</code> "5 vaches" (+ nom f. pl.). Plus d'un dialecte, cependant, a conservé l'emploi de la forme à suffixe *-at avec une petite série de noms masculins très fréquents, leur initiale vocalique ayant aidé à la conservation du *-t, ex. (hass.) <code>ahmast_äyyām</code> "5 jours". L'origine de ce -t est devenue tellement opaque, dans certains parlers, qu'il y a eu parfois reformation du pluriel, le t étant réinterprété comme la consonne initiale de N2, cf. (à Chypre) <code>hampst-isveei</code> > <code>hamps-tisveei</code> "5 heures" d'où "heures" <code>tisveei</code> (*t + sawāei) (Borg 1985 : 128).

L'état d'annexion en zénaga

Dans le dialecte berbère de Mauritanie, les constructions à déterminant nominal présentent beaucoup de points communs avec celles de l'arabe, malgré l'apparition fréquente d'une particule $(\partial)n(n)$ qui paraît fonctionner comme une véritable préposition. Compte-tenu du fait que cette soit-disant préposition ne confère aucune autonomie au syntagme nominal

²⁰ On peut signaler toutefois quelques cas comme celui de l'affixe -*an* au Soudan qui semble être une trace de *tanwīn* (la marque de l'indéfini) entre le nominal et son déterminant adjectival : *saḥalt-an εāṭla* "eine kranke Ziege" (Fischer & Jastrow *ibid*. : 96). Sur son fonctionnement, cf. Ahmad Ali 1991.

qu'elle introduit, ni du point de vue de l'ordre, ni du point de vue accentuel et intonatif, il pourrait être préférable d'y voir plutôt une particule purement connective²¹.

Avec les premiers numéraux (de 2 à 10, car le berbère ne connaît pas le duel), on a l'un des cas de figure où (a)n n'apparaît jamais. Cette fois, la forme à suffixe - $\ddot{a}t$ n'est pas attestée à l'état libre mais seulement avec un déterminant nominal de genre féminin, ex. $kar\dot{q}at_tn\bar{u}d\ddot{a}n$ "3 ans" et $att\ddot{a}m\ddot{a}t_t\bar{u}d\ddot{a}yn$ "8 chiennes". C'est donc la forme courte (sans suffixe - $\ddot{a}t$) qui présente des variations selon qu'elle est employée seule ou en annexion avec un déterminant nominal de genre masculin. La variation porte sur la terminaison du numéral et il y a notamment — entre autres modifications secondaires de la consonne finale — remplacement de attriant = at

Si le déterminé est un (pro)nominal, la liaison implique toujours une nasale.

a) Dans un grand nombre de cas, ce -n est la consonne finale de N1 et, le plus souvent, la nasale du suffixe de pluriel (commune aux deux genres). La liaison se fait généralement sans autre modification, que N2 soit un nominal, ex. uvässän_ädiymäm "(les) mains (du) bébé"23 ou un pronominal suffixé, ex. tākšən + -š > tākšən-š "ses ovins-caprins" (litt. "... (de) lui")24. Il arrive que N1 soit un pronom (un « support de détermination » selon la terminologie de Galand) mais les pluriels (m. ān et f. tān) sont très rares.

b) Pour les autres (pro)nominaux, une particule -(ə)n(n) (perçue comme une préposition) vient s'insérer entre N1 et N2. Ex. avec deux nominaux : ovu? š ən ädiymäm "(les) mains du bébé". Ex. avec N2 pronominal : täyimt + -š > täyimt-ən-š "sa chamelle" (litt. "... de lui") et + -ūn > täyimt-ənn-ūn "votre chamelle" (litt. "... de vous"). Ex. avec N1 pronominal (semble indifféremment défini ou indéfini) : ə-n ädäri "celui à l'étoile", tə-n aġaġdi "celle au doigt", ə-n əduġdän "celui aux doigts".

Cependant, devant des initiales vocaliques autres que les brèves ä- et δ-(inaccentuées), la liaison peut entraîner une modification du n. Elle est facultative entre deux nominaux, ex. ∂däwbän-[n³]-uḍan "les propriétaires de chiens" et awäy_ən-[n³]-uznägän "(la) langue des Aznaga" (= le zénaga), mais régulière avec le pronom, cf. ∂-N³-idi "celui au chien", t∂-N³-āžäwān "celle aux vents", ∂-N³-uṣṣan "celui aux jours". On notera que cette modification (qui pourrait être liée à l'accentuation de la syllabe initiale) est une palatalisation dans le zénaga actuel mais que les toponymes et les syntagmes lexicalisés (cf. ∂-N³-a? malläyn "celui aux grosses fourmis" et topon. ∂-nw-a? malläyn d'une part, ∂-N³-alläy u? zuffän "celui à la vie longue" et ∂-nw-alläy u? zuffän "le diable" d'autre part) montrent qu'il s'agissait anciennement — au moins dans certains cas — d'une labiovélarisation et qu'elle était peut-être attestée plus largement (y compris devant ä-?), cf. ∂-n_äkšuḍan "celui aux coquillages" et ∂nw-äkšuḍan "Nouakchott".

Compte tenu de ce que nous avons vu auparavant, on peut donc dire que les modifications qui affectent souvent la réalisation du n dans l'état d'annexion sont d'origine purement phonétique. J'aurais même tendance à penser que la présence généralisée (en dehors du cas des numéraux de 2 à 10) du n est elle-même liée à un phénomène de sandhi : l'extension au singulier d'une liaison qui à l'origine était limitée

²¹ Cette hypothèse serait à agumenter, même si l'on a déjà évoqué précédemment des cas de connectif en n en arabe. Voir aussi le $[\eta]$ de hiatus entre deux voyelles, à Figuig.

²² La tension semble plus ou moins forte selon la voyelle initiale de N2 (forte devant une longue ou devant u et i, faible ou nulle devant \ddot{a} et ∂).

²³ C'est vrai aussi des synthèmes comme *ämän_äymošši* "lame du couteau" (litt. "eaux [du] couteau").

Avec le pronom de 2è f.sg. $-(\ddot{a})m$, il y a libre choix chez mon informateur entre maintien $(t\bar{a}k\check{s}\partial n-n-\ddot{a}m)$ et chute du -n devant l'affixe -m $(t\bar{a}k\check{s}\partial m)$.

au pluriel. Ces phénomènes, où Jespersen voyait une « coalescence » et une « secrétion » réinterprétée²⁵, pourraient expliquer aussi l'origine de l'opposition dite d'états.

L'opposition d'états en berbère

Comparée aux faits observés dans la plupart des langues berbères, la situation décrite en zénaga peut apparaître de prime abord comme totalement marginale. Pourtant, un autre point de vue est possible et les données spécifiques du zénaga pourraient apporter un éclairage intéressant en tant que chaînon intermédiaire entre l'état d'annexion du sémitique et celui qui est considéré comme caractéristique du berbère.

En effet, beaucoup de parlers berbères connaissent, pour la plupart des lexèmes²⁶, deux formes légèrement différentes qui sont employées en distribution complémentaire²⁷. Les unes, appelées formes d'état d'annexion (EA), sont notamment attestées dans les différents syntagmes de détermination nominale, que la particule n soit présente ou non :

- N1 + N2 : (Aït Seghrouchen) taḍart + aryaz > taḍart uryaz "la maison de l'homme" et taḍart + tamṬut > taḍart n tmṬut "la maison de la femme" (B. 212)
- N1 est un numéral : (chleuh) *ya(n) urgaz* "un homme" et *kraḍ irgazn* "3 hommes" (G. 230), (Figuig) *idjen n u-rgaz* "un homme" (K. 209)
- N1 est un élément bref (pro)nominal comme (chleuh) *u* "fils de, celui de" dans *u*-tamzirt "fils du pays" (G. 229) et (Figuig) at dans at *u*-jenna "ceux d'en haut" ou pluralisant comme *id* dans *id w-afer* "pans de vêtement" (K. 89)

De manière plus inattendue, les formes d'EA se retrouvent, régulièrement

- pour le sujet explicite postposé au verbe : (Figuig) *a-ġyul* "âne" dans *i-mmut u-ġyul* "l'âne est mort" (K. 88)
- après certaines prépositions, à commencer par n: (Figuig) a-qlil dans n u-qlil "de la cruche" et a-semmired dans s u-semmired "avec le haïk" (K. 89).

Les formes d'état libre (EL) sont attestées partout ailleurs, en particulier lorsque le lexème précède le verbe (qu'il s'agisse du sujet topicalisé ou d'un détachement thématique²⁸) : *a-ġyul i-mmut* "l'âne est mort" ou lorsqu'il est le COD : (Figuig) *i-qqen a-ġyul* "il a attaché l'âne" (K. 88). Elles sont également employées pour le déterminant adjectival (cf. André Basset 1969 : 26).

Pour beaucoup de berbérisants, la principale question qui se pose est celle de la fonction que remplit l'opposition EA vs EL en synchronie²⁹. Celle-ci apparaît alors comme d'autant plus complexe que les formes de l'opposition ne sont que partiellement convergentes. En effet un w- initial apparaît souvent à l'EA m. dans les berbères du Nord, (chleuh) EA waġaḍ - EL aġaḍ "caprin" et EA wušn - EL ušn "chacal" (G. 229), mais est absent en touareg. Ce w- est considéré par un certain nombre d'auteurs, non seulement comme un préfixe, mais comme une marque syntaxique, aussi la question de sa perte (dans les langues méridionales) ou de son acquisition (dans les langues

²⁵ « Je désigne par le terme de secrétion le phénomène par lequel une partie d'un mot indivisible vient à acquérir une signification grammaticale qu'elle n'avait pas à l'origine et finit par être considérée comme quelque chose de surajouté à ce mot. La secrétion est donc la conséquence d'une « métanalyse » et le phénomène prend toute son ampleur lorsqu'un élément ainsi secrété vient s'ajouter à des mots dans lesquels il n'existait pas initialement » (1976 : 371).

²⁶ Certains lexèmes ne sont pratiquement jamais concernés par l'opposition d'état : d'une part les lexèmes empruntés (principalement à l'arabe), d'autre part la petite série pan-berbère de noms m. dépourvus de voyelle initiale.

²⁷ Les exemples des Aït Seghrouchen sont empruntés à Bentolila (1981 : 212), ceux du chleuh et du kabyle à Galand (1988 : 229-230) et ceux de Figuig à Kossmann (1997 : 88-89-90 et 209).

²⁸ Je fais une distinction entre topicalisation et focalisation mais elle me semble s'affaiblir, en zénaga comme en arabe, dans le cas du sujet ou premier actant (cf. Taine-Cheikh 1998).

²⁹ Voir notamment Galand 2002 [1969] et Chaker 1995 [1988]. Peu d'auteurs adoptent une position aussi tranchée que Prasse qui voit, dans l'alternance des initiales, des préfixes d'état fonctionnant comme des marques casuelles (1974 : 11, note 1).

septentrionales) a-t-elle été abondamment débattue. Pourtant ce w- ne semble régulier, même dans les parlers du Nord, que devant les initiales a- et u- car c'est généralement un y- qui apparaît devant l'initiale i-. Ce i- est assez rare au sg., (chleuh) EA yilm - EL ilm "peau", mais très fréquent au pl., (kabyle) EA yrgazn [$y \Rightarrow r/gæ/z \Rightarrow n$] / EL irgazn "hommes" (G. 229-230).

Une dernière pièce du puzzle à ajouter : l'attestation, dans queloques parlers, d'une tendance au renforcement qui fait que parfois, au lieu d'avoir n- + w-, on a une (semi-)consonne tendue W, B^W , K^W ou G^W et au lieu d'avoir n- + y-, on a Y ou G: (Grande Kabylie) $aKam\ n\ wragz$ "la maison de l'homme" > $aKam\ B^W ragz$ et $aKam\ n\ yrgazn$ "la maison des hommes" > $aKam\ Grgazn$ (G. 230).

Considérons dans leur globalité tous les phénomènes caractéristiques des formes d'EA: tendance à la réduction des voyelles initiales de N2, tendance à l'apparition d'une semi-consonne entre N1 et N2 (w- ou y- selon la voyelle subséquente), tendance enfin au renforcement de cette semi-consonne (peut-être par assimilation de la particule n de connection).

Si on envisage ces données à la lumière des faits observés précédemment en zénaga et en tenant compte de la tendance générale à l'agglutination dans les syntagmes (voire même dans la phrase), alors on peut penser qu'elles peuvent toutes correspondre — plus ou moins directement — à des phénomènes phonétiques de sandhi. L'apparition d'un glide et la chute de voyelle sont en effet tout à fait normales dans les cas de liaison. L'idée d'un renforcement des connections pourrait être plus surprenante si l'on n'en avait pas rencontré plusieurs exemples dans la IIè partie, en arabe comme en berbère.

En fait, ce qui est nouveau en berbère, par rapport au sémitique, c'est que les habitudes d'attachement, au lieu de se fixer sur le seul syntagme de détermination, se sont étendues à d'autres rapports syntaxiques (en particulier celui du verbe et de son sujet lexical postposé), sans qu'il y ait en fait changement de logique : « En somme est à l'état d'annexion le nom qui fait étroitement corps avec le mot qui précède » (Basset *ibid.* : 26). Mais comme ceci est allé de pair, à une certaine époque, avec l'interprétation de toutes les modifications phonétiques comme des variations de N2 — et non plus comme des phénomènes de joncture —, les secrétions dues aux attachements ont été réanalysées et se sont vues attribuer finalement un rôle important dans la morphologie nominale du berbère. À partir de là, on peut imaginer comment l'opposition d'états est devenue la norme, malgré l'importance de la variation constatée dans chaque parler et, plus encore, entre les différents parlers (le zénaga n'est d'ailleurs pas le seul parler sans opposition d'états).

Pour les berbérisants, cet exposé apparaîtra sans doute comme un trop bref survol de la question, non pas parce que je serais allé radicalement à contre-courant de ce qui a été écrit jusqu'à présent, mais parce que j'ai laissé de côté divers points qui auraient mérité sans doute d'être discutés plus en détails — même s'ils ne me semblent pas invalider

³⁰ Cette tendance apparaît, mais moins nettement, dans l'exposé de Prasse (1974 : 16 et *sq.*) : elle ne s'applique pas notamment si la voyelle est nécessaire à la prononciation ou si elle porte l'accent.

l'hypothèse présentée ici³¹. Par ailleurs j'ai conscience, dans le même temps, d'avoir dû présenter des exemples qui ne pouvaient commencer à faire sens qu'au terme d'une accumulation sans doute assez fastidieuse, en particulier pour le lecteur qui ne serait pas familier avec l'arabe et le berbère.

J'espère pourtant avoir montré que l'appréhension globale du fonctionnement de ces langues ouvrait des perspectives pour comprendre l'émergence des nouvelles formes. D'un point de vue typologique, je pense que, si l'arabe et le berbère se présentent dans l'ensemble comme des langues à tendance agglutinante, avec des indices de synthèse et de fusion relativement élevés, les différences observées dans les différentes variétés de l'arabe et du berbère peuvent être mises en relation avec une certaine variation de ces indices d'un parler à l'autre. Les phénomènes de secrétion, dont relève l'opposition d'états selon mon hypothèse, me paraissent notamment correspondre à une baisse de l'indice de synthèse coïncidant avec une hausse de celui de fusion. Par comparaison avec les parlers berbères du Nord, le zénaga serait donc à la fois plus (poly)synthétique et moins fusionnant.

Ces remarques sont une tentative pour intégrer la dimension morphogénétique dans une perspective typologique. Même si elles n'aboutissent que partiellement à une classification objective, il m'a semblé intéressant de sortir le chamito-sémitique de son isolement (dûe à la radicale étrangeté de sa combinaison "racine + schème", soit-disant originelle) et de confronter son fonctionnement à celui des langues classées comme agglutinantes.³²

Abréviations utilisées : m. = masculin, f. = féminin, sg. = singulier, pl. = pluriel, coll. = collectif, acc. = accompli, inacc. = inaccompli, indic. = indicatif, A = aoriste, P = prétérit (positif), PN = prétérit négatif, AI = aoriste intensif, EA = état d'annexion, EL = état libre, hass. = hassaniyya; B. = Bentolila 1981, G. = Galand 1988, K. = Kossmann 1997.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGHALI-ZAKARA, M. (1996), Éléments de morpho-syntaxe touarègue, Paris : Centre de Recherches Berbères (CRB) / GETIC.

AHMED ALI, M. (1991), "Un suffixe relateur -an en arabe soudanais", Comptes rendus du G.L.E.C.S., XXIX-XXX (1984-86), 141-144.

BASSET, A. (1969), La langue berbère, London: Dawsons.

BENTOLILA, F. (1981), Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère : Aït Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc), Paris : SELAF.

BENVENISTE, E. (1966), La classification des langues [1952-1953], 99-118, Les niveaux de l'analyse linguistique [1962], 119-131, in *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard.

BORG, A. (1985), *Cypriot arabic*, Stuttgart : Deutsche Morgenländische Gesellschaft. CHAKER, S. (1995), L'état d'annexion du nom [1988], 39-52, La parenté chamitosémitique du berbère : un faisceau d'indices convergents [1990], 219-45, in *Linguistique berbère*. Études de syntaxe et de diachronie, Paris-Louvain : Peeters.

COHEN, D. (1970), Essai d'une analyse automatique de l'arabe [1961], 49-79, Remarques sur la dérivation nominale par affixe dans quelques langues sémitiques [1964], 31-48, in *Études de linguistique sémitique et arabe*, The Hague - Paris : Mouton.

— (1983), "Qu'est-ce qu'une langue sémitique?", *Comptes rendus du G.L.E.C.S.*, XVIII-XXIII (1973-79), fasc. 3, 431-61.

³¹ Je pense en particulier à l'accent et au problème de l'origine des préfixes nominaux dits d'état.

³² Je remercie Jérôme Lentin, Antoine Lonnet et Arlette Roth qui ont bien voulu relire cet article et me faire part de leurs suggestions. Je reste évidemment seule responsable des erreurs qui peuvent subsister.

- (1984), La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique. Etudes de syntaxe historique, Paris : Société de Linguistique de Paris.
- COHEN, D. & C. TAINE-CHEIKH (2000), "A propos du zénaga. Vocalisme et morphologie verbale en berbère", *Bull. de la SLP*, XCV, fasc. 1, 269-322.
- COMRIE, B. (1989 [2è éd.]), *Language Universals and Linguistic Typology*, Chicago: The University of Chicago Press.
- CORTADE, J.-M. (1969), Essai de grammaire touareg (dialecte de l'Ahaggar), Alger : Université d'Alger.
- DROUIN, J. (1981), "Recherche sur les verbes dérivés. n-, m-, nm- en tawallammat (touareg nigérien)", Bull. des Études africaines de l'Inalco, vol. 1, n° 1, 25-34.
- ERWIN, W.M. (1963), A Short Reference Grammar of Iraqi Arabic, Washington: Georgetown University Press.
- FISCHER, W. & O. JASTROW, éds (1980), *Handbuch der arabischen Dialekte*, Wiesbaden: Harrassowitz.
- FLEISCH, H. (1961), *Traité de philologie Arabe : Préliminaires, Phonétique, Morphologie Nominale*, Beyrouth : Imprimerie Catholique.
- FLEISCH, H. (1968 [1956]), L'Arabe Classique. Esquisse d'une structure linguistique, Beyrouth : Dar El-Machreq (Imprimerie catholique).
- GALAND, L. (1983), "Berbère et « traits sémitiques communs ? »", *Comptes rendus du G.L.E.C.S.*, t. XVIII-XXIII (1973-79), fasc. 3, 463-93.
- (1988), Le berbère, in J. Perrot dir. Les langues dans le monde ancien et moderne. 3è partie D. Cohen coll. Les langues chamito-sémitiques, Paris : CNRS, 207-242.
- (2002), Types d'expansion nominale en berbère [1969], 193-210, in Études de linguistique berbère, Leuven Paris : Peeters.
- HAGEGE, C. (1982), La structure des langues, Paris : P.U.F.
 - (1985), L'homme de paroles, Paris : Fayard.
- JESPERSEN, O. (1976), Nature, évolution et origines du langage, Paris : Payot.
- KOSSMANN, M. (1997), Grammaire du parler berbère de Figuig (Maroc oriental), Paris Louvain : Peeters.
- (1999), Essai sur la phonologie du proto-berbère, Köln: Rüdiger Köppe.
- MARÇAIS, P. (1977), Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin, Paris : Adrien-Maisonneuve.
- MONTEIL, V. (1960), L'arabe moderne, Paris : Klincksieck.
- PRASSE, K.-G. (1969), *A propos de l'origine de* h *touareg (tahaggart)*, Copenhague : Munksgaard.
- (1974), *Manuel de Grammaire Touaregue (tahaggart) I-III Nom*, Copenhague : Editions de l'Université de Copenhague.
- SAPIR, E. (1970), Le langage, Paris : Payot.
- TAIFI, M. (1990), "Pour une théorie des schèmes en berbère", Études et Documents Berbères, n° 7, 92-110.
- TAINE-CHEIKH, C. (1985), "Le pilier et la corde : recherches sur la poésie maure", *Bull. of S.O.A.S.*, XLVIII, Part 3, 516-35.
- (1987), "Sous-classes verbales et racines "anormales" en hassaniyya", *Matériaux arabes et sudarabiques (G.E.L.L.A.S.)*, n° 5 (nouvelle série n° 1), 53-93.
- (1998), Topicalisation, thématisation et anaphore en arabe, in *La thématisation dans les langues*. *Actes du colloque de Caen (1997)*, Bern Paris : Peter Lang, 247-261.
- (2003), La corrélation de gémination consonantique en zénaga (berbère de Mauritanie), *Comptes rendus du GLECS*, XXXIV (1998-2002), 5-66.
- (à paraître), Les verbes à finale laryngale en zénaga (Mauritanie), in *Études berbères*. *Actes du «* 2. *Bayreuth-Frankfurter Kolloquium zur Berberologie »*, Köln : Rüdiger Köppe.